Image not found or type unknown

Images dégradantes de la femme

Par **samaritain35**, le **05/01/2011** à **09:46**

Bonjour,

j'ai remarqué au sein de mon entreprise dans un service particulièrement masculin que des posters de femmes dénudées y étaient accrochés. Cela me choque énormément avant de faire une réclamation au Responsable de ce service je souhaite savoir s'il existe un texte sur lequel je peux m'appuyer?

Affiche le calendrier des rugbymen au dessus de ton bureau

Par **Claralea**, le **05/01/2011** à **12:35**

Bonjour, à moins que le responsable de ce service soit aveugle, je pense qu'il a du voir les posters autant que vous. Si ces posters sont toujours au mur, c'est qu'il n'est pas contre, donc je ne pense pas que votre intervention va changer quelque chose.

Si ces photos ne sont pas de nature pornographique alors rien n'interdit qu'ils "decorent" les murs du service

Par **P.M.**, le **05/01/2011** à **12:46**

Bonjour,
Il faudrait déjà consulter le règlement intérieur et savoir s'il y a des représentants du Personnel...
A priori, ce n'est pas au responsable du service que vous devez vous adresser si ces images sont une atteinte aux bonnes moeurs mais à l'employeur...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés